

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 octobre 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020**

**2020 DPE 15** Signature d'un contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2020-2024.

**M. Dan LERT, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur ;

Vu le 11e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ;

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016 ;

Vu le Contrat eau et climat parisien approuvé par le Conseil de Paris des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la signature du contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2020-2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Dan Lert au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2020-2024, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2020-2024.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**